Ouestions orales

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Lors de la réunion du 20 mars 1990, les ministres canadiens responsables de l'environnement ont mis sur pied un comité de travail qui à comme mandat d'étudier et d'identifier des solutions possibles. Depuis cette date, ils ont commencé à recueillir des renseignements pertinents. J'aimerais également mentionner qu'Environnement Canada a déjà amorcé le travail, et nous allons avoir la chance bientôt, lors d'une prochaine réunion qui sera tenue en juillet, de continuer le processus.

L'ACCORD DU LAC MEECH

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Aujourd'hui, le Comité spécial chargé d'examiner le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech a déposé son rapport et je voudrais, par ce fait, féliciter les membres de ce Comité. Ce rapport est unanime et c'est, je crois, la première étape nécessaire pour sortir de l'impasse constitutionnelle. C'est maintenant aux premiers ministres de préparer une résolution d'accompagnement acceptable.

Ma question pour le vice-premier ministre est celle-ci: peut-il nous rapporter les consultations que le premier ministre a eues avec les premiers ministres provinciaux et peut-il nous dire ce qu'il entend faire, spécifiquement, pour sortir de l'impasse?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne peux que confirmer à la chef du Nouveau Parti démocratique que le processus est enclenché. Le premier ministre échange directement avec ses homologues des provinces.

En outre, le ministre responsable des affaires intergouvernementales communiquera également avec les premiers ministres et d'autres ministres s'occupant du dossier pour connaître leur opinion sur le rapport. Nous espérons que les provinces dissidentes jugeront qu'il convient d'appuyer les importantes recommandations du comité, ce qui préparera la prochaine étape qui sera probablement une conférence des premiers ministres.

Je l'ai dit au chef de l'opposition, ce travail préparatoire est nécessaire. J'espère bien que les consultations aboutiront à la tenue d'une conférence des premiers ministres.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je conviens que la tenue d'une conférence des premiers ministres est une chose très importante. J'espère que le premier ministre n'attendra pas que la partie soit gagnée, que tout ce qu'il reste à faire, ce soit de prendre une photo pour la postérité. J'espère que le premier ministre est prêt à donner le ton en convoquant cette conférence des premiers ministres pour ouvrir le dialogue que ce rapport nous a permis d'engager.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: À propos de ce rapport, on a dit que le comité avait déblayé le terrain pour la tenue d'une conférence des premiers ministres. Je signale au vice-premier ministre que l'un des points que nous avons fait valoir porte sur la protection des droits des Canadiennes, un élément essentiel à notre avis.

Le vice-premier ministre s'engagera-t-il cette fois, au nom des Canadiennes et au nom de son gouvernement, à garantir les droits des femmes au Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je me contenterai de rappeler à la chef du Nouveau Parti démocratique que l'Accord du lac Meech a été signé par le premier ministre et ses dix homologues provinciaux. Ils trouvaient, et c'était sage de leur part, que c'était un bon document.

Mais des faits nouveaux sont survenus depuis. Trois provinces ont fait état de certaines réserves qui ont donné lieu à la recommandation portant sur un accord parallèle et des travaux de ce comité. Bien entendu, le succès de cette entreprise dépendra, dans une large mesure, de la position ou de la réponse du Manitoba, de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick.

Il faut maintenant bien cerner la position des provinces dissidentes en espérant qu'elles trouveront que les recommandations du comité leur offrent la latitude nécessaire pour accepter cette démarche. On pourra alors convoquer une conférence des premiers ministres afin de résoudre ce problème une fois pour toutes.